

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE)

CHAMPIONNAT M15 4x4 FEMININ et MASCULIN BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	CHAMPIONNAT BFC M15 4x4	
Catégorie	M15	
Abréviation	15	
Commission sportive référente	CSR	
Forme de jeu	4x4	
Hauteur du filet féminin	2m10	
Hauteur de filet masculin	2m24	
Taille du terrain	7m x 14m	
Genre	Féminin ou Masculin / non mixte	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Illimité
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	Illimité
Date limite d'engagement à chaque tournoi	Mercredi précédent
Groupement de licenciés	OUI

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS/JOUEUSES

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs /joueuses	Compétition Extension volley ball
Option OPEN autorisée	Oui
Type de licence mutation autorisé	Nationale et régionale
Catégories autorisées	
M9	Interdiction
M11	Interdiction
M13	Oui avec simple surclassement
M15	Oui

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs /joueuses inscrits sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs /joueuses mutés et/ou option OPEN	Illimité
Nombre maximum de joueurs /joueuses étrangères hors UE	Illimité
Nombre maximum de joueurs /joueuses étrangères Ligue	Illimité

Art 5 – CALENDRIER

Plage d'implantation autorisée	Samedi 11h-14h / Dimanche 11h-12h
Modification de la commission sportive	Oui (en cas de force majeure)

Art 6 - COMMUNICATION DU CLUB ORGANISATEUR

Prévenir l'ensemble des clubs participants de l'horaire, du lieu et du délai d'inscription	12 jours avant la date du tournoi (mardi de la semaine précédente dernier délai).
Envoi du classement à la ligue BFC par mail	Avant 20h00 crs@bourgognefranche.comtevolley.fr communication@bourgognefranche.comtevolley.fr
GSA responsable de l'envoi du classement et des compositions de toutes les équipes (feuille de match)	Organisateur le jour du tournoi
Adresse mail d'expédition du classement final et des feuilles de match : crs@bourgognefranche.comtevolley.fr , communication@bourgognefranche.comtevolley.fr	

L'envoi des résultats et du classement final doit être accompagné des feuilles de matchs répertoriant **les noms, prénoms, numéros de licences et clubs des joueurs /joueuses inscrits(es)**. Les feuilles de match doivent être envoyées par mail le jour de la rencontre avant 20h.

Art 7 - FORMULE SPORTIVE

11 tournois sont programmés sur la saison divisée en 3 phases.

1ère phase géographique : 4 tournois 4x4 répartis sur 3 zones géographiques

Dates des rencontres : 13/10/2024, 9/11/2024, 23-24/11/2024, 14/12/2024.

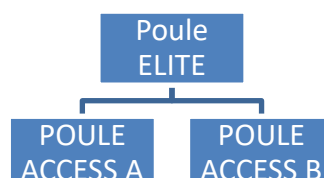
- CHAMPIONNAT OUVERT à TOUS LES CLUBS.
- Un classement de la journée est établi à la fin de chaque tournoi par l'organisateur.
- La Commission Sportive attribue un nombre de points par équipe à l'issue des contrôles des fiches d'inscriptions/licences envoyé par les clubs organisateurs.

Dans chaque poule, les équipes présentes marquent les points en fonction de leur classement :

- La première marque 15 points en M15F et 10 points en M15G
 - La seconde marque 14 point en M15F et 9 points en M15G
 - La troisième marque 13 points en M15F et 8 points en M15G
 - Etc...
- Un classement général par poule sera établi pour définir les poules des phases suivantes.
 - À l'issue de la première phase les 2 premières équipes de chaque poule sont qualifiées afin de former une poule haute de 6 équipes.

2ème phase régionale : 5 tournois 4x4

Le classement général est remis à zéro au début de la 2ème phase. Les équipes accumulent des points sur chaque tournoi (de la journée 5 à la journée 11) en fonction de leur division pour établir le classement final Bourgogne Franche-Comté.



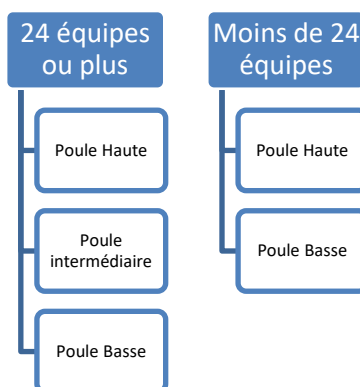
Tournoi 5 et 6 : **Dates des rencontres : 18/1/2025, 8/2/2025.**

- 1 poule ELITE haute de 6 équipes.
- Les équipes classées de la 3^{ème} à la dernière place de la première phase forment 2 poules géographiques ACCESS (A et B) :
 - o La première équipe de chaque poule géographique ACCESS se qualifie pour la poule haute à l'issus des tournois 5 et 6.

Tournoi 7, 8 et 9 : **Dates des rencontres : 22-23/3/2025, 5/4/2025 et 19/4/2025.**

- Les points des tournois 5 et 6 sont gardés, les tournois 7, 8 et 9 s'ajoutent.
- 1 poule ELITE haute de 8 équipes :
 - o Les 2 dernières équipes de la poule ELITE descendent à l'issus du tournoi 9.
- Maintient des poules ACCESS A et B :
 - o La première équipe de chaque poule géographique ACCESS se qualifie pour la poule haute à l'issus du tournoi 9.

3ème phase régionale par niveaux : 2 tournois 4x4,



Tournoi 10 : **Date de la rencontre : 10 ou 11/5/2025**

- Création de 3 poules de niveaux si plus de 24 équipes régulièrement qualifiées dans le championnat.
 - o Poule haute de 8 équipes (6 équipes de poule ELITE + 2 accédants).
 - o Poule intermédiaire de 8 équipes (2 descendants de poule ELITE + 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} des poules ACCESS A et B).
 - o Poule basse avec les équipes classées au-delà 4^{ème} place des poules ACCESS.
- Création de 2 poules de niveaux si moins de 24 équipes régulièrement qualifiées dans le championnat.
 - o Poule haute de 12 équipes (8 équipes de poule ELITE + 1^{er} et 2^{ème} de chaque poule ACCESS).
 - o Poule Basse : réunion des équipes classées au-delà de 2^{ème} place des 2 poules ACCESS.
- Système de montée/descente mis en place pour permettre aux 2 équipes les mieux classées des poules basses/intermédiaires d'accéder à la division supérieure. Les 2 équipes les moins bien classées de chaque niveau seront reversées dans la division inférieure pour le dernier tournoi.

Tournoi 11 : **Date de la rencontre : 7 ou 8/6/2025**

- 3 poules de niveaux si plus de 24 équipes régulièrement qualifiées dans le championnat.
 - o Poule haute de 8 équipes (6 équipes de poule ELITE + 2 accédants).

- Poule intermédiaire de 8 équipes (2 descendants de poule ELITE + 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} de poules intermédiaire + 2 premières équipes de la poule basse).
- Poule basse avec les équipes classées au-delà 2^{ème} place des poules de poule basse + 2 équipes descendantes de la poule intermédiaire.
- 2 poules de niveaux si moins de 24 équipes régulièrement qualifiées dans le championnat.
 - Poule haute de 12 équipes (10 équipes de poule ELITE + 1^{er} et 2^{ème} de poule intermédiaire).
 - Poule Basse : équipes classées au-delà de 2^{ème} place de la poule basse et 2 équipes descendantes de la poule haute.

Art 8 – RESULTATS ET CLASSEMENT

ATTRIBUTION DES POINTS en première phase, 4 tournois du 13/10 au 15/12/2024 :

Dans chaque poule géographique, les équipes présentes marquent des points en fonction de leur classement :

- La première marque 15 points en M15F et 10 points en M15G
- La seconde marque 14 point en M15F et 9 points en M15G
- La troisième marque 13 points en M15F et 8 points en M15G
- Etc...

ATTRIBUTION DES POINTS en 2^{ème} phase, tournois 5, 6, 7, 8, 9 du 18/01/2025 au 20/04/2025 :

Les équipes marquent les points en fonction de leur poule et de leur classement :

- 30 pour la première place de la poule **ELITE**
- 29 pour la deuxième place de la poule **ELITE**
- 28 pour la troisième place de la poule **ELITE...**
- 25 pour la 6^{ème} place de la poule **ELITE** – à partir du tournoi 7 : 23 points pour le 8^{ème} d'élite.
- 24 pour les premiers de chaque poule **ACCESS** puis 22 à partir du tournoi 7
- 23 pour les 2^{èmes} de chaque poule **ACCESS** puis 21 à partir du tournoi 7
- 22 pour les 3^{èmes} de chaque poule **ACCESS** puis 20 à partir du tournoi 7...
- En cas d'absence d'une équipe dans la poule **ELITE**, le comptage des points des poules **ACCESS** commencera à 25 (puis 23 à partir du tournoi 5) **pour assurer une continuité dans les points attribués** et ne pas créer d'écarts (si 2 équipes absentes en **ELITE**, le 1^{er} de la poule **ACCESS** se verra attribué 26 points (puis 24 à partir du tournoi 7, etc...))

ATTRIBUTION DES POINTS en 3^{ème} phase, tournois 10 et 11, du 10/05/2025 au 8/06/2025 :

Les équipes marquent les points en fonction de leur poule et de leur classement :

- 30 pour la première place de la poule **HAUTE**
- 29 pour la deuxième place de la poule **HAUTE**
- 28 pour la troisième place de la poule **HAUTE...**
- 23 pour la 8^{ème} place de la poule **HAUTE**

- 22 pour les premiers de la poule **INTERMEDIAIRE**
- 21 pour les 2èmes de la poule **INTERMEDIAIRE...**
- 15 pour les 8èmes de la poule **INTERMEDIAIRE**

- 14 pour les premiers de la poule **BASSE**
- 13 pour les 2èmes de la poule **BASSE...**

- En cas d'absence d'une équipe dans la poule HAUTE, le comptage des points de la poule INTERMEDIAIRE commencera à 23 pour assurer une continuité dans les points attribués et ne pas créer d'écarts (si 2 équipes absentes en poule HAUTE, le 1^{er} de la poule INTERMEDIAIRE se verra attribué 24 points, etc...)
- Même règle de la poule INTERMEDIAIRE à la poule BASSE.

Chaque équipe participante se voit attribuer un nombre de point après chaque tournoi. Si une équipe ne participe pas à un tournoi, elle totalisera 0 point pour le tournoi concerné.

- En cas d'équipe à 3 joueuses/joueurs régulièrement qualifiés, elle est autorisée à jouer et totalisera $\frac{3}{4}$ des points qui seront attribué à son classement.
- En cas de défaut de licence/surclassement et d'au moins 4 licences valides, l'équipe sera déclassée et marquera les points de la dernière place.
- En cas de défaut de licence/surclassement et d'au moins 3 licences valides, l'équipe sera déclassée et marquera $\frac{3}{4}$ des points de la dernière place de sa poule.
- En cas de défaut de licence/surclassement et si 1 ou 2 licences valides, elle sera disqualifiée du tournoi et ne marquera aucun point.
- Si une équipe est formée par plusieurs clubs (hors regroupement de licenciés validé ou licence open), elle sera disqualifiée du tournoi, classée à la dernière place de chaque phase, ne marquera aucun point.
- Les « regroupements de licenciés » sont autorisés, mais doivent être envoyés et validés par la CRS conformément au règlement fédéral et régional (voir *droits sportifs*).

Rappel : les résultats définitifs et le classement général seront validés après la vérification des licences et de la circulation des joueurs par la CSR (suite à l'envoi des feuilles de match par l'organisateur !).

CLASSEMENT :

En cas d'égalité au classement les équipes seront départagées dans l'ordre :

- Au nombre de participations sur les tournois sur l'ensemble de la saison
- Au nombre de 1ères places totalisées sur les tournois sur les tournois de 2^{ème} phase
- Au nombre de 2èmes places totalisées sur les tournois sur les tournois de 2^{ème} phase
- Au nombre de 3èmes places totalisées sur les tournois sur les tournois de 2^{ème} phase
- ETC...
- Si 2 équipes sont à égalité de points au l'issus du championnat, ont participé au même nombre de tournois, et ont cumulé les mêmes classements sur la 2^{ème} phase, l'équipe la mieux placée sur le dernier tournoi sera classée devant au classement général.

L'équipe classée première de la poule haute à l'issus des 2 tournois de 3^{ème} phase, sera déclarée championne de Bourgogne Franche-Comté.

Art 9 – CIRCULATION DES JOUEURS :

Pour les clubs possédant plusieurs équipes dans le championnat, la circulation des joueurs /joueuses entre les différentes équipes doit être contrôlée : un(e) joueur /joueuse de l'équipe 1 ne peut pas redescendre renforcer l'équipe 2. Un(e) joueur/joueuse de l'équipe 2 peut monter remplacer un joueur/joueuse de l'équipe 1 en cas d'absence

Contrôle de joueurs :

- Joueurs appartenant à l'équipe 1 :
 - o Tout joueur inscrit sur la première feuille de match de l'équipe 1 ;
 - o Tout joueur de l'équipe 2 ayant participé à 3 rencontres de l'équipe 1 (sauf la première, consécutives ou non).
- Joueurs appartenant à l'équipe 2 :
 - o Tout joueur inscrit sur la première feuille de match de l'équipe 2 ;
 - o Tout joueur de l'équipe 1 n'ayant pas participé aux 3 dernières rencontres (consécutives) de l'équipe 1.

Une équipe 2, composée de joueurs /joueuses de l'équipe 1 pourra être déclassée.

Il est à la charge des clubs de vérifier l'inscription de vos joueuses/joueurs à chaque tournoi en tenant compte de la règle. Il est possible d'interroger la CSR jusqu'à la veille du tournoi si besoin.

Art 9 – LIEUX DES RENCONTRES :

Chaque GSA organisateur de tournoi envoie un mail à tous les clubs pour annoncer la date, le(s) lieu(x) et les horaires du regroupement 12 à 14 jours avant la journée. Il invite les équipes à s'inscrire pour répertorier le nombre d'équipes présentes (**réponse attendue avant le mercredi précédent la rencontre via le formulaire en ligne**).

Les jours des rencontres sont définis en fonction des réponses des clubs et des disponibilités des installations sportives. Dans la mesure du possible les rencontres sont programmées le samedi sur les journées de Coupe de France M18. Si aucun lieu n'est trouvé le samedi, il est néanmoins possible de programmer le tournoi le dimanche. La répartition sur les lieux de compétition se fera en fonction du nombre d'inscrits par niveau et par genre.

Pour chaque tournoi, la formule sportive de chaque plateau sera programmée en collaboration avec la commission sportive.

Art 10 – DROITS SPORTIFS

Aucun droit sportif. **Les tournois sont ouverts à tous les GSA.**

Les équipes peuvent s'inscrire tout au long la saison, il n'y a pas de date limite.

A partir de la 2^{ème} phase, toute nouvelle équipe sera automatiquement inscrite dans la poule la plus basse.

Regroupement de licenciés autorisés : si des clubs souhaitent s'associer pour faire une équipe, le regroupement de licenciés est accepté dans la mesure où la liste des joueurs /joueuses est envoyée au préalable (article 42 RG LIGA). Seul le club désigné « club support » marque des points au classement général et les points de DAF. Les fiches regroupement de licenciés doivent être validées avant le début de chaque phase (hormis pour les 3 premiers tournois) <https://bourgognefranchecomtevolley.fr/documents-sportif/>

Les licences OPEN sont autorisées, seul le désigné « club support » marque des points au classement général et les points de DAF.

Art 11 – BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Ballons fournis par l'organisateur

Art 12 – FEUILLE DE MATCH

Le GSA organisateur établit la feuille de match sous son contrôle, l'enregistrement des équipes doit être terminé avant l'heure de début de la première rencontre. Pensez à prévenir l'organisateur en cas de retard.

Le GSA organisateur doit envoyer les feuilles de matchs à la CRS LE JOUR DE LA RENCONTRE pour vérification des licences et de la circulation des joueurs :

crs@bourgognefranchecomtevolley.fr, communication@bourgognefranchecomtevolley.fr

Art 13 – DAF (Devoir d'Accueil et de Formation)

Pour remplir 1 Unité de Formation (UF) de devoir d'accueil et de formation (DAF) valable pour le club, l'équipe doit avoir participé à 6 tournois minimum dont minimum 4 tournois sur les 2^{ème} et 3^{èmes} phases.

En cas de « licences OPEN » ou de « regroupement de licenciés » seul le club support valide des DAF

Art 14 – ARBITRAGE

Les arbitres des rencontres seront désignés par le GSA organisateur.

Obligations d'arbitrages à remplir : chaque équipe devra assurer l'arbitrage des rencontres qui lui seront confiées par l'organisateur pendant le tournoi.

Une supervision de l'entraîneur est préconisée.